

COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 30.09.2016
C(2016) 6323 final

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Sénat pour son avis politique concernant les négociations inter-chypiotes.

Comme l'a souligné le président Juncker dans son discours sur l'état de l'Union en 2016, l'Europe est un moteur qui peut contribuer à l'unification de Chypre, entreprise pour laquelle les deux dirigeants chypiotes ont tout le soutien de la Commission.

La Commission encourage et soutient le dialogue politique qui se tient entre la communauté chypiote grecque et la communauté chypiote turque, sous l'égide des Nations Unies. A ce titre, elle salue les avancées récentes dans les pourparlers entre les deux communautés.

La Commission se tient également prête à apporter tout soutien et assistance si les deux parties et les Nations Unies en expriment le souhait.

En ce qui concerne l'application de l'acquis communautaire, la Commission soutient actuellement les travaux du comité ad hoc bicommunautaire, dans le cadre duquel les deux communautés se sont engagées à examiner les questions techniques liées à la mise en œuvre de l'acquis communautaire à Chypre après la réunification.

Dans ce contexte, la Commission considère que l'application de l'acquis doit être intégrale dans la partie nord de Chypre et n'est pas favorable à des dérogations permanentes. La mise en place de mesures spécifiques, temporaires et transitoires devrait néanmoins être possible dans des cas justifiés. Cette position a été communiquée aux deux parties.

*M. Jean BIZET
Président de la commission
des affaires européennes du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cedex 06*

*cc. M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cedex 06*

Comme indiqué dans le Protocole 10 annexé à l'acte d'adhésion de Chypre à l'Union européenne, l'Union européenne est prête à prendre en considération les conditions d'un règlement global de la question chypriote, conformément aux principes qui sous-tendent l'Union européenne.

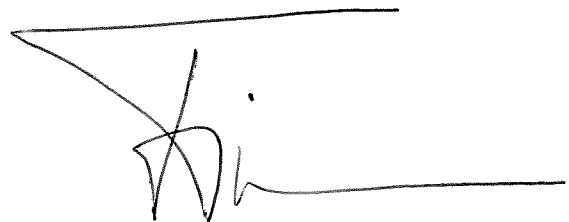
Quant à la question du financement du règlement de la question chypriote, le président Juncker a déclaré, à l'occasion d'une visite à Chypre en juillet 2015, que la Commission sera fortement impliquée dans la gestion des conséquences financières du règlement de la question chypriote. D'autre part, le cadre financier pluriannuel (CFP) contient une clause de révision (Article 22) qui stipule que le cadre financier pourra être révisé pour tenir compte du règlement global du problème chypriote et des besoins financiers supplémentaires découlant de cette réunification.

La Commission continue également à mettre en œuvre son programme d'assistance à la communauté chypriote turque, qui a pour objectif premier de favoriser la réunification de l'île, en encourageant le développement économique de la communauté chypriote turque. D'un montant annuel d'environ 30 millions d'euros (et d'un total de 416 millions d'euros depuis 2006), l'aide octroyée contribue en grande partie au développement économique, que ce soit directement au moyen des subventions accordées au secteur privé (principalement aux Petites et Moyennes Entreprises) ou indirectement grâce à l'amélioration des infrastructures, au développement des ressources humaines en vue d'une meilleure intégration sur le marché du travail, ou encore aux préparatifs indispensables en vue de l'application de l'acquis communautaire en cas de réunification.

Le statut quo à Chypre dure depuis trop longtemps. Il existe maintenant une chance historique d'arriver à un règlement de la question chypriote pour le bénéfice de tous. J'espère que l'année 2016 sera celle d'un accord sur la réunification chypriote.

En espérant que ces précisions répondent favorablement aux préoccupations du Sénat, je me réjouis, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'FT' followed by a horizontal line extending to the right.

*Frans Timmermans
Premier vice-président*